

COMMISSION DE GESTION 2023
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT URBAIN
(INF)

Objet : GESTION 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT URBAIN*, composée de M. Marc TISSOT, membre, et M. Robert MIKOLAJEWSKI, président-rapporteur, remercie M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, Mesdames Florence DE SIMONI et Lara GRAZ, et Messieurs Eric FAVRE, Jacques BRERA, Eric HOSTETTLER, Gérard HUMBERT-DROZ et Stanley MATHEY ainsi que tout le personnel rencontré pour le précieux temps accordé et la générosité des explications fournies lors de chaque visite et échange.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère *Infrastructure et Environnement urbain* a participé à trois séances et aux visites des infrastructures du Port du Petit-Bois, des infrastructures de Riond-Bosson 3 et 9, notamment la déchèterie, du cimetière et de l'établissement horticole de la Ville, et de l'adduction du Morand (M. MIKOLAJEWSKI seul) :

- jeudi – 29 février 2024 – 13h30-17h45 – Bâtiment communal, av. de Riond-Bosson 14

Première rencontre avec M. AUBERT, Municipal, M. HOSTETTLER, chef du Service de l'environnement urbain et chef du Service des infrastructures ad intérim, M. BRERA, responsable de l'Office des services industriels, et M. FAVRE, responsable de l'Office des services techniques (explications et échanges au sujet des Offices des services techniques et des services industriels).

- jeudi – 14 mars 2024 – 13h30-18h15 – Bâtiment communal, av. de Riond-Bosson 14

Deuxième rencontre avec M. AUBERT, Municipal, M. HOSTETTLER, chef du Service de l'environnement urbain et chef du Service des infrastructures ad intérim, Mme DE SIMONI, assistante de direction, et M. HUMBERT-DROZ, garde-port de la Ville (explications et échanges au sujet des Services généraux et de l'Office de la propreté urbaine, visite du Port du Petit-Bois et de la Capitainerie).

- samedi – 23 mars 2024 – 9h00-13h30 – Bâtiment communal, av. de Riond-Bosson 14

Visite de l'adduction du Morand avec M. AUBERT, Municipal, et M. BRERA, responsable de l'Office des services industriels (explications sur l'histoire de l'adduction du Morand, visite des sources, des infrastructures à Montricher et à Echichens).

- jeudi – 28 mars 2024 – 13h30-18h30 – Bâtiment communal, av. de Riond-Bosson 14

Troisième rencontre avec M. AUBERT, Municipal, M. HOSTETTLER, chef du Service de l'environnement urbain et chef du Service des infrastructures ad intérim, M. MATHEY, responsable de l'Office des parcs et promenades, et Mme GRAZ, adjointe technique à l'Office des parcs et promenades (explications et échanges au sujet de l'Office des parcs et promenades, visite des locaux situés à Riond-Bosson 3 et 9 (ateliers, locaux et déchèterie), visite du cimetière et de l'établissement horticole de la Ville).

La sous-commission s'est particulièrement intéressée aux enjeux de préservation de l'eau potable et de la biodiversité dans une optique d'adaptation aux enjeux climatiques et de prochaine recertification Villeverte.

2. OFFICE DES SERVICES GENERAUX

Structure générale du dicastère

La réorganisation du dicastère en deux services (Service de l'environnement urbain et Service des infrastructures) a été pensée afin de mieux gérer l'hétérogénéité des tâches à accomplir. Les domaines ont

été regroupés par affinités (Services généraux, Parcs et promenades, Propreté urbaine, Régie des ports d'un côté ; Services techniques et industriels de l'autre).

Administration générale du secrétariat

Il s'agit d'un office de support transversal avec 4 postes administratifs et un.e apprenti.e qui répond notamment aux appels de la population (env. 8000 appels en 2023). Sa réactivité est notamment cadrée par deux normes ISO récemment réactualisées. Le jeudi, jour de remise des préavis et notes municipales, implique un pic de la charge de travail lié à la coordination qu'assure les services généraux avec les autres services et dicastères.

Ports

La Commune met à disposition environ 1000 places d'amarrage réparties sur trois ports (Château, Petit-Bois et Bief sur Préverenge). Les coûts de fonctionnement de l'ensemble des infrastructures sont financés pour un fonds alimenté par la location des places d'amarrage et autres services adjacents.

La liste d'attente est composée d'environ 600 demandes, réexaminées chaque année afin de s'assurer que les données des demandeurs soient à jour (dimension du bateau notamment). 5 à 20 places se libèrent chaque année et les critères de date d'inscription, taille du bateau et respect du ratio « résidents morgiens » - « résidents du district » sont appliqués. Les prix pour une place d'amarrage varient de 300.- à 750.- pour les Morgiens et de 600.- à 1500.- pour ceux du district.

En ce qui concerne la mise à disposition de places visiteurs, l'application Boatpark a été développée avec la Commune pour favoriser l'échange de places entre locataires de différents ports et d'augmenter ainsi le nombre de places visiteurs à disposition. Mettre à disposition sa place permet de s'assurer une place dans un autre port et de rester sur le lac jusqu'au soir. L'adoption de Boatpark par les autres ports du lac garantit progressivement une offre plus variée.

Enfin, le nouveau système de pontons flottants installés au Port du Château a abouti à un accès plus confortable à son bateau et à la création de quelques places supplémentaires.

En résumé, la forte demande générale exercée sur l'utilisation du lac aboutit au niveau communal à une optimisation toujours plus fine de l'espace à disposition et à une réglementation plus stricte.

3. OFFICE DES SERVICES TECHNIQUES

Réseau routier

L'entretien des routes s'inscrit dans la stratégie de législature et se fonde sur un plan d'état des routes afin de déterminer les priorités. La coordination avec d'autres acteurs impliqués (p.ex. Communes limitrophes) et d'autres projets (p. ex. urbanistiques) déterminent également le travail de priorisation, afin d'éviter notamment des travaux de fouille à double.

En ce qui concerne les arrêts de bus et leur mise en conformité avec la LHand, la priorité a été mise sur les travaux les plus rapidement réalisables, qui ne demandaient pas une mise à l'enquête par exemple. Cinq arrêts sont concernés en 2023 et cinq autres ont été adaptés.

Voie verte

Le dossier a été soumis au Canton. Le temps de travail investi pour le projet de voie verte par les prestataires correspond à environ 6000 heures, sans compter le soutien à l'interne de la Commune. Les travaux pour la Voie verte permettront également, par opportunité, de renouveler les infrastructures souterraines (dont les coûts sont généralement équivalents à ceux engendrés en surface), tout comme la réfection des quais. C'est le tronçon sur le Quai Igor-Stravinsky qui engendrera le plus de dépenses à cet égard.

En ce qui concerne les extrémités de la Voie verte morgienne, la coordination avec St-Prex et Préverenges est chapeautée par le Canton (DGMR) – route cantonale oblige – et permet d'assurer la cohérence globale du projet.

Renaturation de la Morges

Le projet de renaturation de la Morges en aval de la place Charles-Dufour (amélioration du débit, embouchure plus large, îlots pour oiseaux, espaces naturalisés) répond à plusieurs desseins : lutter contre les risques d'inondation (selon la carte des dangers naturels), participer au développement de refuges pour la biodiversité, développer des espaces de détente invitant la population à se rafraîchir, mesure qui peut ainsi entrer dans le cadre de l'adaptation de la ville aux changements climatiques. La berge côté Parc de l'indépendance, de par sa valeur patrimoniale, est intouchable. Enfin, la piscine sera impliquée dans la réflexion sur l'accès au lac.

Installation de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire morgien en 2023 a généré une charge de travail supplémentaire importante pour l'équipe de géomatique du service.

4. OFFICE DES SERVICES INDUSTRIELS

Protection nappe du Morand et taux de nitrates

Le soin apporté au maintien du partenariat depuis 20 ans avec les agricultrices et agriculteurs dont les parcelles sont traversées par le Morand permet de lutter intelligemment, par la prévention, contre la pollution chimique de notre eau potable. Le travail (dialogue, analyses) est assuré par un agronome et un hydrogéologue. Une augmentation du taux de nitrate en 2023, toujours en dessous du seuil légal, doit encore être analysée.

Approvisionnement en eau potable

Malgré la chance que représente la source du Morand, la nappe ne suffira pas sur le long terme à répondre aux besoins de la population morgienne. Une diversification des sources d'eau potable est en cours, notamment via l'implication de la Commune dans la future station de pompage (STAP) de Saint-Sulpice en 2028. Le niveau d'eau de la nappe phréatique du Morand a perdu en stabilité à l'année, du fait d'épisodes de pluie plus extrêmes (plus épars et plus violents). Les plus longs épisodes de sécheresse provoquent un abaissement prolongé du niveau d'eau, tandis que les forts épisodes de pluie ne permettent pas d'absorber toute l'eau qui tombe, soit parce que la terre devient trop sèche pour une bonne absorption, soit parce que la nappe finit par être pleine, mais sur des périodes plus courtes.

En période de pénurie, l'absence de coordination dans la communication sur les restrictions d'arrosage entre les communes qui bénéficient de l'eau issue des sources du Morand abouti à des incompréhensions de la part des habitant.e.s lorsqu'une commune est concernée par des mesures et pas l'autre. Une coordination renforcée sera mise en place dès 2024 pour pallier à ce problème.

Afin de préserver les réserves d'eau potable, deux stations de pompage d'eau du lac permettent d'assurer une partie de l'arrosage des espaces verts de la ville avec des eaux grises. Le nombre de zones couvertes par ce réseau continue de s'étendre vers le haut de la ville. Dans ce contexte, la récupération de l'eau de pluie devient une solution secondaire moins considérée dont les infrastructures communales bénéficient peu. Réponse aux questions de la sous-commission : « le récupérateur d'eau de pluie du centre horticole est la seule installation de ce type en fonction dans les bâtiments propriétés de la Ville de Morges. Chez les privés, il existe quelques installations de récupération en service (ordre de grandeur entre 5 et 10 installations) ».

En ce qui concerne les pertes sur le réseau de distribution de l'eau potable, celles-ci sont passées de 3.31% en 2022 à 7.70% en 2023. Il s'agit de relever ici que ce chiffre reste en dessous de la moyenne suisse et que ces pertes sont dues principalement à des décalages entre l'utilisation effective de l'eau dans certains contextes et les moyens à disposition pour effectuer un décompte précis (forfaits pour les pompiers ou les chantiers, anciens compteurs moins précis, estimations sur la consommation des fontaines). Une partie de ces pertes est due à des fuites sur le réseau. L'analyse de l'utilisation de l'eau la nuit permet notamment d'identifier des problèmes.

Des campagnes de sensibilisation ont également été lancées afin de promouvoir les économies d'eau potable (film sur l'histoire de l'eau du Morand, animation de stands au marché, distribution de badges pour attiser la curiosité des gens sur ces questions).

Réseau de gaz

La consommation du gaz est en recul, entre le passage aux énergies renouvelables et des hivers plus chauds. Bien que le réseau ne va plus croître (0 raccordement en 2023), l'entretien du réseau existant est nécessaire. Avec une diminution du nombre de clients, le prix du maintien du réseau va obligatoirement augmenter. La mise en place de chauffages à distance (CAD) est donc urgente (prévue pour 2026) pour acquérir une clientèle qui pourrait passer entre temps à des systèmes de pompe à chaleur. « Les anciens clients au gaz sont à convertir et les anciens clients au mazout sont à acquérir » pour la ville. Une mise à l'enquête du projet dont le tracé passe sur le terrain de propriétaires privés est prévue pour l'été 2024. La centrale se trouvera à Marcelin, le but étant de chauffer le site de Marcelin et l'hôpital notamment : deux gros consommateurs. Un plan des énergies est en cours d'élaboration et permettra dès 2025 de « disposer d'un outil déterminant l'avenir de chaque tronçon de conduite de gaz en fonction du développement du chauffage à distance ».

Eclairage public

Le remplacement régulier de l'éclairage au sodium par des ampoules à LED permet de poursuivre la baisse de consommation d'électricité de l'éclairage public. Cependant, le potentiel d'économie d'énergie de cette mesure se réduit également au fur et à mesure du renouvellement du réseau. À cet égard, des systèmes d'abaissement de l'éclairage par détection sont également déployés.

Il est à noter également que le nombre important de marques, modèles, systèmes de LED demande d'avoir de nouvelles connaissances du marché et de la programmation. Cette offre riche permet toutefois de trouver de nombreuses solutions pour la variété des installations en ville.

En ce qui concerne la biodiversité, aucun projet de trame noire n'a été réalisé pour l'heure (en référence à la trame verte : corridor écologique caractérisé par une certaine obscurité destiné à protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse).

Entretien bâtiments

Deux électriciens travaillant pour le dicastère sont chargés de gérer la maintenance des installations électriques dans les bâtiments communaux. Une coordination se fait avec le service de conciergerie.

Electromobilité

La Ville de Morges compte actuellement sept emplacements de recharge publique sur son territoire pour 30 branchements (dont 20 se trouvent au parking de la gare).

Il n'existe cependant aucune stratégie sur le développement futur de ces infrastructures, malgré une demande qui va exploser dans les prochaines années.

Vœu N° 19 - 2023 : que la Municipalité considère la collecte de l'eau de pluie à titre égal avec celle du pompage de l'eau du lac, et ce afin de multiplier les alternatives à l'utilisation de l'eau potable, notamment dans les hauts de la ville.

Vœu N° 20 - 2023 : que la Municipalité envisage de réutiliser le matériel de sa campagne de sensibilisation aux économies d'eau potable pour toucher son personnel.

Vœu N° 21 - 2023 : que la Municipalité considère, dans la poursuite de l'entretien et du développement de l'éclairage public, la mise en place de trames noires destinées à préserver la biodiversité nocturne, notamment la création de synergies entre espaces verts et zones d'obscurité.

Vœu N° 22 - 2023 : que la Municipalité considère le recours à des études territoriales sur la mobilité électrique afin d'accompagner la transition du parc véhicules.

5. OFFICE DE LA PROPETE URBAINE

Gestion des déchets

La diminution des déchets traités par la Ville peut être considérée comme réjouissante bien qu'elle ne soit

pas forcément liée uniquement au changement des habitudes de consommation, mais aussi à la conjoncture actuelle (baisse du pouvoir d'achat).

Le taux de tri continue de se situer au-dessus de la moyenne cantonale et le choix des prestataires pour le traitement des déchets répond à des considérations écologiques (proximité avec Tridel par train et Lavigny, maximisation de la valorisation des déchets compostables avec le système progressiste de Lavigny).

Enfin, la Commune agit également pour limiter les déplacements en voiture vers la déchetterie : elle a demandé aux autres communes dont les habitants utilisent la déchetterie (Chigny, Lully, Tolochenaz, Vufflens-le-Château) de mettre en place des écopoints sur leurs territoires respectifs. À noter que le nombre de visites à la déchetterie par rapport au nombre d'habitants concernés est faible et représente moins de trois visites par personne, par année.

Dans la même optique et en ce qui concerne l'accès à la déchetterie à vélo pour les personnes qui n'ont pas de voiture, il n'existe aucune infrastructure à disposition (place pour garer son vélo ou signalisation/marquage).

Une réflexion continue d'être menée sur l'avenir de la ressourcerie dont les objets qui y sont amenés bénéficient toujours au magasin l'Escale à St-Prex. Les pistes de réflexion portent sur une manière d'ancrer encore plus l'économie circulaire sur le site même de la déchetterie.

Sensibilisation au tri et à la collecte des déchets

La ville est active dans son désir d'agir pour la réduction des déchets, en travaillant notamment en partenariat avec Zero Waste Switzerland. Elle reste toutefois fortement tributaire des filières de recyclage en place et en fait de facto la promotion (notamment pour des filières moins vertueuses comme le PET ou les capsules de café). À cet égard, la réduction des déchets en amont reste une mesure annexe au recyclage de ces derniers.

Traitement hivernal

Des hivers plus doux participent à la diminution du traitement hivernal : moins de sel est utilisé chaque année, ce qui impacte moins la santé des arbres et autres végétaux. Les systèmes d'épandage ont également progressé et permettent un réglage plus fin du rayon d'action.

Parc véhicules communaux

L'analyse du parc véhicules de la ville se fait de manière constante et le remplacement d'un véhicule implique systématiquement d'envisager l'alternative électrique (actuellement 21% du parc). Le mécanicien de la ville, qui assume la grande majorité de l'entretien de la flotte – sauf pour les poids lourds, est toutefois confronté à de nouveaux défis avec l'arrivée de cette nouvelle source d'énergie.

Vœu N° 23 - 2023 : que la Municipalité envisage la création, pour les vélos, de places de stationnement et d'une signalétique à la déchetterie.
--

Vœu N° 24 - 2023 : que la Municipalité envisage de développer une stratégie et un plan d'actions de gestion des déchets.

6. OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

Lutte contre l'imperméabilisation des sols

Lorsque l'opportunité se présente dans le cadre de chantiers, les offices des parcs et promenades en collaboration avec les services techniques proposent de convertir le sol en surface perméable (afin de lutter contre les eaux de ruissellement qui chargent le réseau d'évacuation de l'eau et afin de redonner à la terre des éléments nutritifs). C'est ce qui a été réalisé au chemin de la Mottaz. Toutefois, cette démarche se heurte parfois à l'incompréhension du public qui voit en la mise en place de ce type de revêtement (par exemple en surface argilocalcaire) une régression : surface salissante, circulation plus compliquée pour les personnes à mobilité réduite et entretiens plus réguliers nécessaires. Sur ce dernier point, il existe des matières qui offrent

de la perméabilité tout en préservant un aspect solide proche du bitume. Leur prix est malheureusement excessif.

Arrosage et sécheresse estivale

Les fortes chaleurs estivales et le déficit de précipitations dues au changement climatique impliquent des demandes en arrosage en hausse et la mobilisation d'importantes ressources en heures. Il est cependant réjouissant de constater que le nombre de pertes (normales) parmi les jeunes arbres est plus faible qu'attendu. À ce propos, dix sondes tensiométriques déployées selon les besoins permettent d'évaluer le sevrage de ces jeunes plants et d'optimiser leur arrosage.

Usage des produits phytosanitaires

La Ville a depuis plusieurs années remplacé l'usage de produits phytosanitaires par des solutions biologiques (utilisation de produits organiques comme la poudre de corne pour amender les sols, d'organismes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs, de pièges à phéromones, etc.). Ce changement d'outils à disposition s'accompagne également d'un changement de conception de l'esthétique des espaces verts autrefois plus « aseptisés ».

Dans de rares cas et en dernier recours, l'application ciblée de produits de synthèse est encore possible.

Etablissement horticole et cimetière

L'établissement horticole a produit 110'000 plantes en 2023 destinées à être plantées en ville ou à être vendues à d'autres communes de la région. La production de plantes vivaces est en augmentation en vue d'adapter les massifs au changement climatique, notamment en ce qui concerne les besoins en arrosage.

Bien que la filière horticole se repense, son héritage (personnel formé et réseau d'acteurs en place) est encore bien ancré dans les pratiques et, à l'exception des manifestations culturelles que sont la Fête de la Tulipe et du Dahlia, les traditionnelles fleurs décoratives sont présentes dans les différents massifs. De fait, la Commune ne prend pas encore l'écobilan (production sous serre à l'étranger, transport, etc.) des bulbes et autres plantons achetés à l'étranger comme critère premier lorsqu'elle procède à ses achats.

Plus précisément et pour répondre à notre question M. MATHEY nous dit : « la production de plantes vivaces est en augmentation ces dernières années, mais ne représente qu'environ 10 % des cultures. Les jeunes plantes sont achetées auprès de deux entreprises grossistes basées en Suisse qui fournissent toute la branche horticole de production. L'origine de ces végétaux n'est pas systématiquement précisée. Selon le type de plantes ou de méthodes de multiplication, elles peuvent provenir d'Allemagne, de Hollande, mais également d'Afrique. Concernant les bulbes de tulipes et les plantons de dahlias, la totalité provient de l'étranger. À noter que ces achats (tulipes et dahlias) sont entièrement financés par l'association « Morges fleur du Léman » ».

En ce qui concerne le cimetière, son entretien différencié peut surprendre dans un cadre où la tradition imposait une certaine rigueur (alignement et entretien). Les retours des visiteurs sont généralement positifs et encouragent la Commune à poursuivre son action.

Arbres

L'adoption d'une stratégie d'arborisation ambitieuse à Morges reflète parfaitement l'évolution de la place de l'arbre dans nos sociétés. Ce nouveau statut lié principalement au réchauffement climatique implique de facto des forces de travail supplémentaires spécialisées pour assurer le soin et l'entretien des arbres existants et des nombreuses nouvelles plantations (arrosage, taille, sécurisation, infrastructures adjacentes, règlement, etc.). Bien que les forces de travail concernées soient passées en 2023 de 0.7 à 1.7 EPT, les responsables du patrimoine arboré représentent toujours une petite minorité des effectifs de l'office.

La modification du cadre légal avec la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) reflète parfaitement ce nouveau statut et encore une fois, une charge de travail croissante. En effet, en attendant le règlement cantonal qui accompagne la LPrPNP, la Commune a mis en place une directive transitoire où désormais tout arbre doit être soumis à une demande d'abattage, quel que soit son diamètre ou sa hauteur (contre les arbres de 16cm de diamètre et plus selon l'ancien règlement). Bien que réjouissant, cet état de fait implique le traitement de demandes d'abattage bien plus nombreuses et un contrôle plus important de tous les arbres du territoire morgien.

En ce qui concerne le système de compensation d'abattage, il s'appuie sur la méthode de calcul de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) qui détermine la valeur des arbres selon leur taille, santé, spécificités... Cette valorisation a pour but de décourager premièrement des propriétaires de vouloir abattre des arbres lorsque cela n'est pas nécessaire. Lorsqu'aucune autre alternative n'est possible et que la demande d'abattage est acceptée, la compensation en montants financiers permet d'assurer un remplacement à la hauteur du préjudice pour la nature tout en assurant une certaine flexibilité selon l'espace à disposition. Les montants excédentaires à la.aux plantation.s compensatoire.s sont injectés dans un fonds destiné aux arbres situés sur le territoire communal.

Enfin, la stratégie d'arborisation permet également de saisir l'opportunité de créer de nouveaux espaces verts au pied des arbres et d'en démultiplier ainsi le nombre. Toutefois et jusqu'à présent, le recours à des fosses continues dont les bienfaits pour les arbres sont avérés (augmentation du volume à disposition des racines, qui peuvent se rejoindre entre les arbres) n'a pas encore été accompagné du développement de nouveaux espaces verts, les fosses étant recouvertes en grande partie de surfaces solides perméables. Le recours à des fosses continues et ouvertes permettrait également d'améliorer la connectivité pour la flore et la petite faune dans une optique de trame verte.

Vœu N° 25 - 2023 : que la Municipalité envisage, lors de futurs travaux de désimperméabilisation des sols ou d'abattage d'arbre, le déploiement systématique de panneaux explicatifs.

Vœu N° 26 - 2023 : que la Municipalité envisage pour la production horticole communale de donner la primauté aux critères « local », « durable » et leur écobilan.

Vœu N° 27 - 2023 : que la Municipalité envisage la possibilité de prioriser la mise en place de fosses continues et ouvertes lors de travaux d'entretien ou d'arborisation.

7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

12 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE*. La Municipalité propose d'en classer 5. La Commission de gestion est favorable au classement de 3 vœux et au maintien des 2 vœux restants.

Vœu N° 17 - 2016 : Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées.

Bilan de la Municipalité

La Ville poursuit la surveillance du site, selon les obligations légales. Une étude est en cours afin de déterminer qu'elles seront les variantes envisageables pour dépolluer le site. Ceci notamment selon les demandes du Canton.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 7 – 2019 : Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité a décidé d'intégrer ces paramètres dans tous les projets de réaménagement où cela est possible.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 8 – 2019 : Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR "De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments".

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 9 – 2019 : Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

Bilan de la Municipalité

Les visites sur le site destinées aux classes d'écoles, sous forme d'animations pédagogiques dispensées par la Maison de la Rivière, sont ponctuellement organisées depuis 2023. Celles-ci vont se poursuivre dans les prochaines années.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 1 – 2020 : Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance.

Bilan de la Municipalité

Des poubelles permettant le tri à la source sur le domaine public sont installées sur des zones à forte fréquentation, notamment aux alentours de la gare. Il est constaté que la qualité du tri n'est pas optimale, toutefois ces infrastructures sont des éléments incitatifs et des vecteurs de communication intéressants. Ainsi selon les opportunités, l'installation de ce type de poubelle va se poursuivre.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 2 – 2020 : Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie « En Bonjean » pour une ou des oeuvres artistiques et picturales.

Bilan de la Municipalité

Aucun·e artiste n'a fait savoir son intérêt pour utiliser cette surface afin de réaliser une oeuvre picturale. A noter que les propriétés anti-graffiti du site sont encore bien efficaces et qu'en l'état aucune peinture n'adhère sans provoquer des coulures.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 3 – 2020 : Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

Bilan de la Municipalité

Une éventuelle rénovation complète de cette piste, actuellement revêtue de sable concassé stabilisé, est estimée à plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, il convient de noter que la longueur de cette

piste est actuellement inférieure de quelques mètres à la norme standard de 400 mètres. Tout élargissement, envisageable lors d'une rénovation, nécessiterait une refonte complète des terrains existants du Parc des sports. Cette reconfiguration est planifiée à plus long terme. Dans l'intervalle, seuls les travaux d'entretien habituels seront entrepris afin de garantir la praticabilité du site.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 7 – 2021 : Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

Bilan de la Municipalité

La stratégie d'arborisation de la Ville, approuvée à travers le préavis N° 12/3.23, vise notamment à réduire les îlots de chaleur en augmentant le nombre d'arbres sur de nouvelles surfaces. Elle se déploie progressivement dans la Ville. Actuellement, toute arborisation à la Grande-Rue est compliquée (conduites souterraines et présence des marchés).

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 22 – 2021 : Que la Municipalité rouvre le local « le bon filon » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

Bilan de la Municipalité

Le dispositif de collecte pour la valorisation et le recyclage d'objets usagés reste en vigueur. Actuellement, l'office évalue la mise en oeuvre d'un concept qui visera la récupération et la revente sur site, d'article préalablement triés, contrôlés et réparés. Ce projet s'orchestre en partenariat avec une association locale qui lutte notamment contre le gaspillage des ressources. Cependant, des contraintes liées à l'aménagement de la zone entravent l'avancement de ce projet.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 11 – 2022 : Que la Municipalité étudie la possibilité de prendre en charge les coûts des travaux de l'enlèvement des raccords gaz pour ceux qui passent à une pompe à chaleur, par exemple, à l'aide du fonds de réserve des fluctuations des coûts du gaz.

Bilan de la Municipalité

Il n'est pas envisageable de financer et de soutenir ce type de travaux au travers du fonds de réserve de fluctuation. Toutefois une analyse est en cours afin d'éventuellement financer ces adaptations aux travers du fonds.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2022 : Que la Municipalité renforce le soutien « technico-administratif » des services industriels aux particuliers/entreprises qui désirent entreprendre leur transition énergétique.

Bilan de la Municipalité

La création de Morges Énergies SA permet de développer un conseil à la population qui souhaite s'affranchir des énergies fossiles, comme par exemple en se raccordant au futur réseau thermique de chauffage à

distance qui sera alimenté par des énergies renouvelables. De plus, l'administration communale soutient les propriétaires dans leurs démarches.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 13 – 2022 : Que la Municipalité étudie tous les axes routiers régulièrement bouchonnés pour y insérer si possible des bandes cyclables permettant aux vélos de remonter les files de voitures en toute sécurité, et ceci dans les deux sens de circulation.

Bilan de la Municipalité

En 2020, de nombreuses bandes cyclables ont été installées sur le territoire morgien et sur la plupart des axes de transit. En 2023, une nouvelle bande centrale sur l'avenue Monod a été dessinée afin de recentrer les véhicules et permettre aux cyclistes de remonter la file sur l'avenue Henri-Monod au niveau du carrefour avec la Gottaz en direction sortie de ville. Lors de chaque intervention sur le domaine public, la question des modes doux est systématiquement abordée et les gabarits sont fixés afin de permettre de dessiner un maximum de bandes cyclables au sol, quel que soit le sens de circulation.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

6. CONCLUSION

Pour la commission de gestion :

Le président

Pour la sous-commission INF :

Le président

Marc-Emmanuel Crippa

Robert Mikolajewski

Rappel des vœux 2023

Vœu N° 19 - 2023 : que la Municipalité considère la collecte de l'eau de pluie à titre égal avec celle du pompage de l'eau du lac, et ce afin de multiplier les alternatives à l'utilisation de l'eau potable, notamment dans les hauts de la ville.

Vœu N° 20 - 2023 : que la Municipalité envisage de réutiliser le matériel de sa campagne de sensibilisation aux économies d'eau potable pour toucher son personnel.

Vœu N° 21 - 2023 : que la Municipalité considère, dans la poursuite de l'entretien et du développement de l'éclairage public, la mise en place de trames noires destinées à préserver la biodiversité nocturne, notamment la création de synergies entre espaces verts et zones d'obscurité.

Vœu N° 22 - 2023 : que la Municipalité considère le recours à des études territoriales sur la mobilité électrique afin d'accompagner la transition du parc véhicules.

Vœu N° 23 - 2023 : que la Municipalité envisage la création, pour les vélos, de places de stationnement et d'une signalétique à la déchetterie.

Vœu N° 24 - 2023 : que la Municipalité envisage de développer une stratégie et un plan d'actions de gestion des déchets.

Vœu N° 25 - 2023 : que la Municipalité envisage, lors de futurs travaux de désimperméabilisation des sols ou d'abattage d'arbre, le déploiement systématique de panneaux explicatifs.

Vœu N° 26 - 2023 : que la Municipalité envisage pour la production horticole communale de donner la primauté aux critères « local », « durable » et leur écobilan.

Vœu N° 27 - 2023 : que la Municipalité envisage la possibilité de prioriser la mise en place de fosses continues et ouvertes lors de travaux d'entretien ou d'arborisation.